

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. HEMON Pierre, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

Mme BERTRIX-VEZA Bernadette : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais essayer de raccourcir mon intervention, mais je souhaite quand même la faire.

Voici une délibération qui, a priori, devrait être votée sans discussion car il s'agit de la signature d'une charte de bonne conduite avec deux associations : Parisolidaire et ESDÉS, associations pour le logement intergénérationnel et solidaire.

Ne s'agit-il pas d'une « vraie fausse bonne idée » ? En effet, il y a une pénurie dramatique de logements pour les étudiants et il y a la solitude des personnes âgées. Pour soulager notre bonne conscience on propose la cohabitation entre les deux générations. Il y a sans doute des expériences réussies dans ce nouveau mode de colocation et l'on peut s'en féliciter, mais franchement la réalité au quotidien est assez différente.

L'objectif initial concerne –et cela suite à la canicule de 2003- l'isolement des personnes âgées, notamment en périodes caniculaires, mais malheureusement on oublie que les étudiants sont en vacances en juillet et août et qu'il en est de même pour toutes les vacances scolaires de Pâques et Noël et de ce fait la solution ne répond pas aux besoins.

Dans cette charte, il est utilisé à tort l'expression suivante : « *pour que chacun puisse accéder à une fin de vie meilleure* », cette expression est dangereuse car en gérontologie la fin de vie relève souvent de l'accompagnement d'un personnel médical et paramédical. Le terme de « *fin de vie* » signifie que la personne ne peut plus effectuer les gestes du quotidien.

Attention à ne pas faire endosser le rôle d'aide soignant aux étudiants hébergés, ce mode de cohabitation n'impose pas en principe de participer aux soins ou à la toilette de l'hôte, surtout lorsqu'on précise dans la charte qu'il s'agit d'une population âgée de plus de 85 ans !

D'autre part, le *service rendu par ces deux associations est loin d'être* « social et bénévole » puisque des cotisations importantes sont demandées, à savoir des frais de dossiers, pour les recherches puis environ 500 € des deux côtés.

Quel est l'intérêt pour la Ville de Lyon de signer une telle charte, nous préférerions, Monsieur le Maire, d'autres propositions afin d'améliorer l'offre du logement pour les étudiants.

Les propositions, je les ai écrites, je ne vais pas les citer pour ne pas prolonger le débat, mais je pensais qu'il était important d'intervenir, en tout cas sur cette façon de voir les choses de cohabitation avec les étudiants.

Je vous remercie.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, chers Collègues, je partage tout à fait les propos de Mme Bertrix et très rapidement, je voudrais vous dire que c'est une charte de plus, beaucoup de mots, de l'affichage mais rien dans les faits !

La Ville ne s'engage en rien, elle ne propose pas grand-chose. Elle ne fait que s'immiscer dans un système qui existe déjà depuis des années sans elle, grâce à l'ESDES. La Ville de Lyon collectionne les labels et chartes sur lesquelles elle surfe.

Je vous passerai la liste des chartes et de tout ce qui est proposé. La Ville décline tout un tas de belles intentions qui engagent surtout les autres. Mais une chose est certaine, ce n'est pas cette charte qui fera avancer l'habitat intergénérationnel qui reste une belle idée. C'est un projet d'habitat que nous proposons depuis le mandat précédent, mais c'est un début.

A ce titre, nous voterons ce dossier.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je rappelle tout de même que pour les personnes âgées nous mettons sur la rénovation de nos RPA, 77 millions d'euros.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Merci Monsieur le Maire. Madame Bertrix vous dites « *vraie fausse bonne idée* », vous me donnez l'impression de me faire un « *vrai faux mauvais procès* ». En effet, il ne s'agit pas de faire quelque chose à la place d'autre chose, c'est vraiment en plus de ce qui se fait déjà et M. le Maire vient de citer des exemples.

Ce n'est pas, Monsieur Royer, s'immiscer dans des systèmes existants, ce sont les associations elles-mêmes qui ont demandé à nous rencontrer et qui ont demandé, également, que par ce processus de travail en commun et la mise en place d'une charte, l'on puisse mieux valoriser ce qu'elles font, mieux faire connaître le travail qu'elles s'engagent à fournir à un certain niveau de qualité, de façon à mieux les faire connaître.

Pour vous donner des exemples, regardez les chiffres, y compris de l'ESDES, vous verrez que cela a très largement augmenté les échanges qui se font. Ce n'est pas du tout à la « *place de...* », ce n'est pas parce que l'on fait cela, qu'on ne va pas créer de résidences étudiants.

Deuxièmement, « *vrai faux mauvais procès* » et « *vraie fausse mauvaise ou malveillante lecture* », mais ça je ne veux pas y croire. Car ce n'est pas dans la charte Madame Bertrix qu'on parle de « *bien vieillir selon ses choix et par conséquent accéder à une fin de vie meilleure* » mais dans la présentation de la délibération. Il ne s'agit bien évidemment pas de demander à des étudiants de donner des soins palliatifs.

Ensuite il y a une série d'exemples d'expériences qui a été montée. Vous êtes peut-être venue au lancement de la « *semaine bleue* » le lundi matin, au cours de laquelle nous avons eu un débat sur ces questions là, où il y avait énormément de monde, notamment des représentants de ces associations. Je suis d'accord avec vous sur une chose avec M. Royer, ce n'est pas énorme ce que l'on fait à ce sujet, cela permet seulement que les choses se passent mieux, de mieux faire connaître des services. En cela les associations nous remercient, en cela les personnes âgées et les étudiants que nous mettons en relation nous remercient. Ce que l'on fait c'est du « *tissage* », de la « *dentelle* », ce ne sont pas de gros programmes. Mais la vie ce n'est pas que des programmes, c'est aussi de la dentelle. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)